

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 9

Artikel: Le tribunal de La Haye : une volonté de ne pas oublier ?

Autor: Ballin, Luisa

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le tribunal de La Haye: une volonté de ne pas oublier?

Le Conseil de sécurité de l'ONU met sur pied des tribunaux pour juger des crimes de guerre. Mais a-t-il toute la volonté nécessaire pour aboutir aux buts qu'il s'est fixés?

«Plus jamais ça!», s'étaient écriés les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, en découvrant les horreurs perpétrées par l'Allemagne nazie et ses complices. Pour prouver leur engagement à ce que la tragédie ne se répète, les alliés créèrent le fameux tribunal de Nuremberg et jugèrent les criminels de guerre qu'ils réussirent à arrêter. Cinq décades plus tard, le monde assiste, presque en direct, aux atrocités commises en ex-Yougoslavie et au Ruanda. Après Auschwitz, Mathausen et Buchenwald, Vukovar, Sarajevo, Gorazde et Kigali sont devenus des synonymes de la barbarie humaine, qui bouleverse les consciences. Face à l'indignation des opinions publiques, le Conseil de sécurité de l'ONU, après une série d'erreurs politiques, de tergiversations et de silences complices, a enfin décidé de créer un tribunal international chargé de juger les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et au Ruanda. Mais nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la volonté politique réelle des Grandes Puissances telles que la Grande-Bretagne, la Russie, la France, les Etats-Unis ou la Chine, d'asseoir au banc des accusés des personnages avec lesquels les médiateurs internationaux négocient un semblant de paix, à n'importe quel prix.

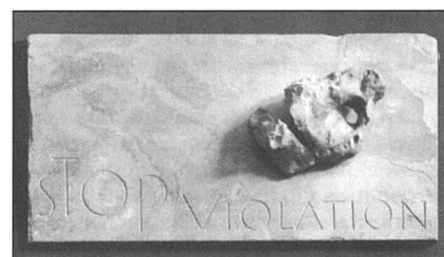
Beaucoup s'interrogent sur le fait de savoir si les criminels de guerre notoires passeront un jour en jugement. Peu s'intéressent en revanche à la sécurité des victimes de ces crimes. De ces femmes, hommes, enfants, vieillards, obligés de force d'abandonner leur foyer et qui ont subi les pires violences physiques et morales.

Le combat d'Elenor

Elenor Richter-Lyonette est de celles qui ont choisi de ne pas se taire et de leur venir en aide. Coordinatrice de l'organisation non gouvernementale Women's Advocacy Group (Groupe de défense des femmes), basée en Suisse, cette jeune Allemande avoue avoir trouvé auprès des autorités helvétiques une oreille attentive et un soutien financier.

Notre interlocutrice ne cache pourtant pas sa préoccupation et celle des victimes de crimes de guerre: «L'une des tâches principales du tribunal international de La Haye est d'assurer la protection des victimes, partout où elles se trouvent, que ce soit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie,

dans les autres républiques issues de l'ex-Yougoslavie, mais également dans les pays où elles ont trouvé refuge.» Malheureusement, une telle protection n'existe pas aujourd'hui. Que ce soit pour celles qui iront témoigner à La Haye, ou pour celles qui ont trouvé une terre d'asile provisoire hors de leur pays. Récemment, certains colis piégés adressés à des victimes de crimes de guerre ont été trouvés en Autriche. Certaines personnes sont également menacées d'être réexpédiées en Bosnie-Herzégovine, où la guerre et la purification ethnique conti-



Le 8 mars 1993, des femmes s'unissaient pour réclamer un tribunal qui juge les viols comme crime de guerre. (Photo Elisabeth Zahnd)

Le syndrome portier de nuit

Vienne, 1957. Un hôtel à l'atmosphère feutrée, rendez-vous de créatures équivoques, dont on devine que la conduite après l'Anschluss ne fut pas irréprochable. Max y est portier de nuit. Ancien officier SS détaché dans un camp de concentration, il a plus d'un crime sur la conscience. Il s'est notamment livré à des actes d'une rare perversité sur la jeune Lucia, avant de la jeter en pâture aux gradés nazis fréquentant le beuglant du coin.

Max n'a jamais eu à répondre de ses crimes à Nuremberg. Pour les justiciers d'alors, il faisait partie du menu fretin. Inintéressant. Si des témoins surgissent de temps à autre pour réclamer justice, Max peut compter sur ses amis, tous mouillés à des degrés divers, pour résoudre le problème.

Lucia a survécu à l'horreur. Après les années noires, elle a épousé un chef d'orchestre américain, qu'elle suit dans sa tournée européenne. A Vienne, le couple descend à l'Hôtel An der Oper, où travaille le bourreau de Lucia. Stupeur. Terreur. Attraction fatale.

Parce qu'il éclaire brutalement les zones d'ombre des rapports entre un bourreau et sa victime placée dans une situation de danger extrême, le film de Cavani* fit scandale lors de sa sortie en 1973. Pour la cinéaste, rien n'est blanc ou noir; tout se joue dans les demi-teintes: il n'y a pas de bourreau sans victime consentante, prétend-elle. En se soumettant aux caprices du maître, la victime achète en quelque sorte sa survie. D'où ce «désir» sordide d'humiliation, plus fort que la peur. A l'aide de flash-backs d'une redoutable efficacité, la cinéaste dévoile cette monstrueuse, cette douloureuse, cette inavouable ambiguïté.

Selon Bettelheim, les rescapé-e-s de l'enfer nazi sont revenu-e-s avec des sentiments de culpabilité chevillés au corps. Pourquoi moi et pas mes camarades? A quelles bassesses dois-je ma survie? Cette culpabilité ne peut être évacuée que si la collectivité condamne le coupable. La survie psychique de la victime est à ce prix: le châtiment public du bourreau efface en quelque sorte ce qu'elle a fait de moche pour sauver sa peau.

Lorsque le bourreau, à l'instar du portier de nuit de Cavani, est socialement blanc comme neige, sûr de lui, prêt à recommencer, il ne reste d'autre issue à la victime que de sauter de l'autre côté du miroir. Comment pourrait-elle vivre à la lumière du jour quand les cadavres cachés dans ses placards lui tombent sur les genoux? Lucia choisit de se claquemurer dans un deuxième épisode d'ignominie, de titiller la mort. Cette fois, elle sera au rendez-vous.

Edwige Tendon

*Liliana Cavani, *Portier de Nuit*, 1973, avec Dirk Bogarde et Charlotte Rampling dans les rôles principaux.



nuent. Il est primordial que les victimes se sentent en sécurité, afin de pouvoir parler et témoigner de ce qu'elles ont vécu. Pour l'instant la plupart d'entre elles hésitent à le faire. Elles ont peur pour leur vie.

Protection indispensable

Pour Mme Richter-Lyonette, «le tribunal de La Haye entre dans une phase cruciale pour sa crédibilité: son procureur général, le Sud-Africain Richard Goldstone, s'est engagé à présenter les premières mises en accusation d'ici la fin du mois de novembre. Or, et ce n'est un secret pour personne, le tribunal fait face à des difficultés logistiques inquiétantes: manque de fonds, de juges, de traducteurs et autre personnel compétent».

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine), après s'être empressés de créer ce tribunal, ne semblent pas très pressés d'apporter le soutien politique indispensable au travail des juges internationaux (dont deux femmes) qui sont bien décidés, eux, à interroger les principaux coupables de génocide. De concert avec le procureur, ils n'ont pas manqué de souligner, à plusieurs reprises, leur volonté de ne pas se laisser dicter leur conduite par des considérations d'ordre politique.

L'opinion publique craint en effet que les médiateurs internationaux et les pays du Groupe de contact sur la Bosnie-Herzégovine (Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France et Allemagne), chargés de trouver une solution à la tragédie bosniaque et à la crise qui déchire les autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie, ne soient en réalité tentés de proposer l'impunité à certains belligérants, suspectés d'être les mandataires de ces crimes sans précédent, dans le but de leur arracher un accord de paix.

Lueur d'espoir

Une lueur d'espoir subsiste, puisqu'au retour d'un périple qui l'a conduit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie, le procureur s'est dit encouragé par le fait que les autorités de ces trois pays ont affirmé vouloir collaborer avec le tribunal. Reste à savoir si le président serbe Slobodan Milosevic acceptera d'extrader les suspects qui résident sur son territoire, dont le dirigeant ultranationaliste Vojislav Sesejl, et le sinistre Arkan recherché par les polices suisse et allemande notamment. Sans parler des protégés serbo-bosniaques du président Milosevic, tels que Radovan Karadzic ou Ratko Mladic, qui figurent sur la liste de criminels de guerre établie par l'ancien secrétaire d'Etat américain Lawrence Eagleburger.

Les victimes et les défenseurs des droits de la personne suspectent en effet les Grandes Puissances de se contenter de ne vouloir juger que «des petits poissons», au détriment des véritables mandataires des pillages, viols systématiques, destructions massives, tortures, assassinats, internements arbitraires, expulsions et autres actes de terreur, commis principalement par les



Les musées: lieu privilégié pour conserver la mémoire vivante.

(Illustration: Musée du CICR à Genève)

milices serbes de Radovan Karadzic. Brutalités qui auraient fait en Bosnie-Herzégovine quelque 250 000 victimes en deux ans d'agressions.

Les premières mises en accusation au tribunal international sur les crimes de guerre en Yougoslavie seront un test capital pour l'avenir de la justice et du droit international. Les mois à venir seront déterminants pour savoir si les Grandes Puissances démontreront une volonté politique tangible de juger les coupables du génocide commis

en Bosnie-Herzégovine contre les musulmans principalement. Ainsi qu'au Rwanda, où les exactions auraient fait près d'un million de victimes en deux mois, principalement contre la minorité tutsie. Par un ancien régime hutu, hier encore ami de la France. Ou si les cinq pays qui dirigent l'ONU ne cherchent au fond qu'à calmer leurs opinions publiques, dans un seul souci de politique intérieure.

Luisa Ballin

Prostitution forcée en temps de guerre

Il y a cinquante ans, en pleine guerre mondiale, le gouvernement japonais a enlevé de leur foyer plus de 200 000 jeunes femmes âgées de 14 à 20 ans, originaires de la campagne coréenne, des Philippines et d'autres territoires asiatiques, pour les placer dans des camps militaires afin que les soldats japonais puissent assouvir leurs besoins sexuels. A la différence de l'Allemagne, qui a versé d'importantes réparations à ses voisins pour ses crimes de guerre, aucun des gouvernements japonais successifs, ni d'ailleurs le peuple japonais, n'a jamais été sérieusement confronté à ce passé impérial criminel. Les survivantes ont à présent entre 60 et 70 ans et disparaissent peu à peu.

Petit à petit, grâce au travail acharné de nouvelles générations de femmes coréennes et d'autres pays asiatiques, et grâce aussi à l'engagement du Conseil

œcuménique des Eglises à leurs côtés, la soigneuse occultation de ce fait historique s'étiole. On a récemment découvert dans les archives japonaises officielles des documents qui, pour la première fois, corroborent les centaines de témoignages oraux attestant des souffrances que ces femmes ont subies sous le régime militaire. Non sans peine et persévérance, récits et dépositions ont été collectés, qui constituent la base d'une campagne énergique menée au niveau juridique et auprès de l'opinion publique. La campagne vise à exiger du gouvernement japonais qu'il reconnaisse sa complicité et sa culpabilité dans cette affaire, que les responsables soient sévèrement punis et que les victimes reçoivent une compensation financière. Le Japon continue de se dérober.

Martine Chaponnière